

## SECTION V CONSULTATION PUBLIQUE

---

### 5.1 Avis des municipalités de la MRC des Appalaches

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités ont été consultées tout au long du processus d'élaboration du projet de schéma afin de donner leur avis à MRC sur ses propositions en faisant, notamment, mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières.

A l'issue de ces échanges, le projet de schéma a été adopté par chacune des 19 municipalités de la MRC et par le Conseil des maires avant la tenue de cette assemblée. Les copies de ces résolutions sont reproduites et regroupées sous l'ANNEXE 4.

### 5.2 Convocation à la consultation publique

Conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC des Appalaches a effectué une consultation publique visant à informer la population de la MRC quant au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie et répondre à ses questions.

Un avis public a été publié dans le journal *Le Courrier de Frontenac*, dont 21 800 copies sont distribuées gratuitement sur tout le territoire, invitant la population à participer à la consultation.

Les représentants des MRC limitrophes ont également été conviés au moyen d'une lettre d'invitation, adressée à chacun de leur directeur général. Les copies de ces convocations sont reproduits et regroupées sous l'ANNEXE 5, ainsi que l'ordre du jour de la consultation.

La version informatique du projet de schéma pouvait être préalablement consultée sur le site web de la MRC ( [www.mrcdesappalaches.ca](http://www.mrcdesappalaches.ca) ). Elle a également été mise à la disposition du public sur disque compact pour lecture sur place dans tous les bureaux municipaux du territoire et à la place d'affaires de la MRC.

### 5.3 Résultats de la consultation publique

Suite à un commentaire énoncé séance tenante, une correction a été apportée à la carte 2, tel que précisé dans le procès verbal ci-après.

La MRC avait alloué une période de huit jours suivant la consultation publique pour recevoir des commentaires écrits susceptibles d'apporter des changements au schéma. Ainsi, le maire de Saint-Pierre-de-Broughton, madame Nicole Bourque, a demandé par écrit et dans les délais une correction à la hausse du montant estimé et prévu par le Service de sécurité regroupé de Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Pierre-de-Broughton et Kinnear's Mills (SSIR) pour la mise aux normes ou l'achat de véhicules d'intervention.

Les autres commentaires et questions posées lors de la consultation ont réclamé des compléments d'information ou de précisions, apportés par les intervenants, mais n'ont cependant pas nécessité de modification au projet de schéma à soumettre au ministère de la Sécurité publique.

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE  
TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC  
LE 11 NOVEMBRE 2009 à 19 HEURES 30**

La consultation publique est présidée par le préfet de la MRC, madame Hélène Faucher, qui est également présidente du Comité de sécurité incendie. Les autres membres du Comité de sécurité incendie sont également présents, soit :

M. Luc Berthold	maire de Thetford Mines
M. Jean Binette	maire de Beaulac-Garthby
Mme Nicole Bourque	maire de Saint-Pierre-de-Broughton

Le Comité technique en sécurité incendie est représenté par les membres suivants:

M. Jean Binette	directeur du service d'incendie de Beaulac-Garthby
M. Jean-Claude Bolduc	directeur du service d'incendie de Thetford Mines
M. Martin Cadorette	directeur général, municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
Mme Marie-Claude Caouette	chargée de projet en sécurité incendie, MRC des Appalaches
M. Alain Gravel	directeur général de la MRC des Appalaches
M. Roger Gosselin	directeur du service d'incendie regroupé de Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Pierre-de-Broughton et Kinnear's Mills (SSIR)
Mme Marie-France Létourneau	directrice générale, municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
M. Germain Payeur	directeur adjoint du SSIR
M. Yvon Payeur	directeur adjoint du SSIR
M. Sébastien Roy	directeur du service d'incendie de Sainte-Clotilde-de-Beauce
M. René Soucy	directeur général de la ville de Thetford Mines
M. Christian Thivierge	directeur du service d'incendie d'East-Broughton

L'assistance de 34 personnes est composée d'élus, de directeurs municipaux, de pompiers et de citoyens.

L'assemblée débute à 19 h 30.

La présidente de la consultation, madame Hélène Faucher, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, fait lecture de l'ordre du jour et expose les objectifs de l'assemblée publique. Elle en explique également le déroulement.

Suit la présentation de la chargée de projet de la MRC, madame Marie-Claude Caouette, qui développe principalement des points suivants :

- La Loi sur la sécurité incendie;
- Les étapes de réalisation du schéma de couverture de risques d'incendie;
- Le contenu du schéma;
- Les principaux enjeux des modifications à apporter à l'organisation actuelle et des solutions retenues pour répondre aux exigences du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;
- Les coûts associés aux actions de la mise en œuvre du schéma de la MRC.

L'exposé se termine à 21 heures 10.

La présidente de l'assemblée invite alors les gens à poser des questions.

Les interventions de madame Josée Vachon et monsieur Paul Audet, respectivement directrice générale et conseiller de la municipalité de Sainte-Praxède, portent sur les ententes de fourniture de services incendie pour les municipalités qui n'ont pas de service incendie municipal. Elles concernent le choix des brigades à mandater, selon la proximité, et le délai d'intervention, de même que la négociation des tarifs. Les précisions sont apportées par la chargée de projet, le directeur général de la MRC et le directeur de Service d'incendie de la municipalité de Beaulac-Garthby et membre du Comité consultatif.

Pour faire suite à une remarque formulée par madame Josette Vaillancourt, citoyenne de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, la chargée de projet confirme qu'elle apportera une correction à la carte numéro 2 *Municipalités et périmètres urbains* quant au nombre de la population de cette municipalité.

Aucune autre question n'est formulée. De même, aucun commentaire écrit séance tenante n'a été déposé.

La présidente de l'assemblée remercie les gens de leur participation. Elle avise que le Conseil des Maires adoptera la version finale du projet de schéma lors de sa séance du 25 novembre prochain et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique. La population sera éventuellement informée du suivi du processus d'attestation et de la date d'entrée en vigueur du schéma.

La consultation publique se termine à 21 heures 30.